

**Une solution supplémentaire.**  
**Une solution simple.**

L'accompagnement produit par le droit commun peut ne pas suffire à prévenir les risques de décrochage.

La Formation accompagnée est là pour renforcer le suivi médico-psycho-social tout au long du parcours de formation, à la manière d'un CRP. En complément de votre accompagnement, nous mettons en place un référent unique.

Booster et optimiser votre accompagnement, c'est un de nos objectifs.

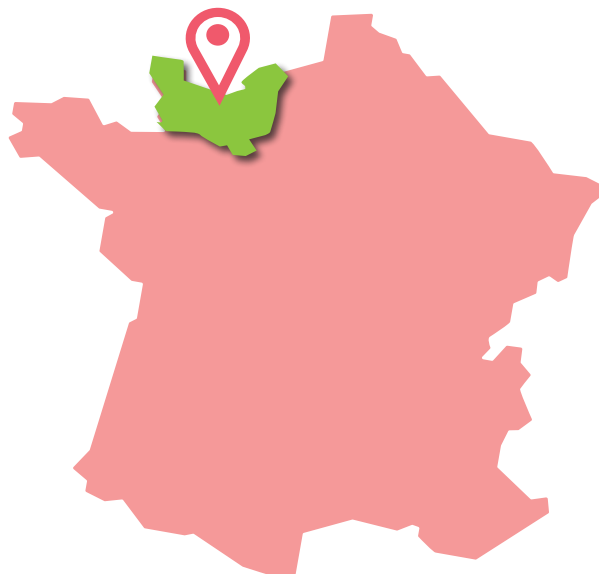
La Formation accompagnée c'est :

- **Un référent-accompagnateur qui sollicite les différents professionnels**
- **Définir les intervenants adéquats sur ce type de parcours, du besoin d'évaluation au besoin de compensation et d'accompagnement médico-social**
- **Une équipe mobile réactive**
- **Un accompagnement dans le parcours de soin**
- **Un accompagnement social**
- **Un accompagnement vers l'emploi**

La cellule de coordination Formation accompagnée vous écoute, vous accueille et s'assure des conditions nécessaires à la mise en œuvre des parcours des personnes en situation de handicap dont vous vous occupez.

## FORMATION ACCOMPAGNÉE

Ce dispositif est mis en œuvre par LADAPT Normandie, l'EPNAK et les organismes de formations qualifiantes accueillant les personnes en situation de handicap.



Il est ouvert aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de la Région Normandie.

**NOUS CONTACTER**

**02 44 76 49 66**

**[normandie@formation-accompagnée.fr](mailto:normandie@formation-accompagnée.fr)**



Favoriser et sécuriser les parcours de formation dans le droit commun de personnes en situation de handicap, grâce à un accompagnement médico-social de type CRP.

## POUR QUI

Pour vous, qui accompagnez et facilitez au quotidien le retour à l'emploi et qui devez faire face à des situations complexes de demandes de formation provenant de travailleurs handicapés.

## POURQUOI

Nous connaissons vos besoins :

- Vous avez des dossiers avec des Travailleurs Handicapés. Il arrive parfois que les solutions en CRP soient inaccessibles : éloignement, offre de formation restreinte, etc...
- Vous n'êtes pas disponible pour traiter ces problématiques;
- Un accompagnement complémentaire vous est nécessaire, notamment sur les aspects médico-psycho-sociaux.

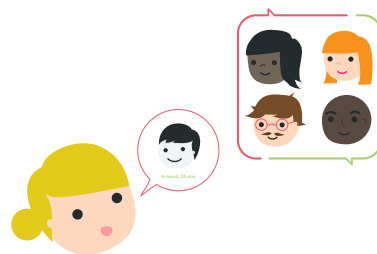
## NOTRE SOLUTION

La formation accompagnée, c'est une solution supplémentaire à proposer aux personnes qui, d'un point de vue formation et situation géographique, ne peuvent pas effectuer une formation dans de bonnes conditions.

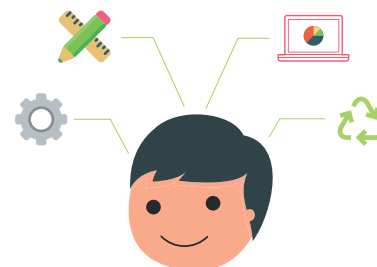
La solution Formation accompagnée a pour objectif :

- La réussite des parcours
- L'accessibilité de toutes les formations, avec une meilleure prise en compte du handicap et de ses répercussions, du début à la fin de la formation, à la manière d'un CRP

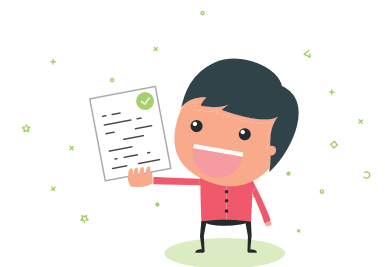
## ■ NOUS SOLLICITER



1. La personne, accompagnée par son conseiller, sollicite la MDPH. Si besoin, la cellule de coordination peut être contactée.



2. Lien avec le bénéficiaire, affinement des besoins et évaluation de la demande par la MDPH.



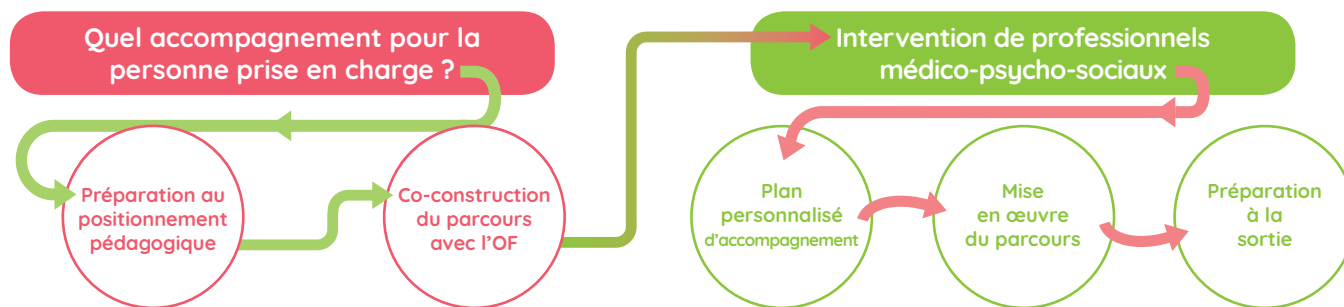
3. Obtention de la notification MDPH. Début de la prise en charge.

L'anticipation de la procédure permet de mettre en œuvre un accompagnement précoce, avant l'entrée en formation, notamment sur la phase positionnement dans l'organisme de formation.

## ■ UN RÉFÉRENT UNIQUE, UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le référent DFA peut, à tout moment, faire intervenir un professionnel médicopsychosocial, en fonction des besoins de l'utilisateur.

Nous sommes à vos côtés pour toutes les étapes, de l'évaluation et définition des moyens de compensation, à la mise en œuvre du parcours :



**Référent unique** : Faciliter la coordination de tous les acteurs en charge de l'accompagnement, tel est le rôle du référent DFA.



**Infirmier(re)/médecin** : Coordination du parcours de soin. Pour le médecin, validation, confirmation ou infirmation de l'évaluation faite en fonction des besoins et pathologies des personnes.



**Orthophoniste** : Evaluation et préconisation pour faciliter l'apprentissage. Adaptation des supports de cours.



**Ergothérapeute** : Compensation du handicap et adaptation du poste de travail.



**Neuropsychologue** : Evaluation des capacités cognitives et des capacités d'apprentissage.



**Assistante sociale** : Aide et soutien dans certaines démarches administratives et demandes d'aides sociales.